



République Française



Département des Landes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

L'an deux-mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à 18h30, le Conseil Municipal de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DIRIBERRY Mathieu, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES			Présents	AUTHANASE Pierre, BERTHOMÉ Mathieu, CAPLANNE Séverine, DELPUECH Karine, DUCAMP Séverine, DULUCQ David, FORGUES Jean-Pierre, GARAT Damien, GAYSSOT Cyril, GRANJEAN Anita, GROCCQ Eric, ILLI Dominique, LABEYRIE Bertrand, LAMACHE Alexandre, LASSERRE Elisabeth, LESTAGE Michel, LUC Evelyne, MENSAN Patricia, NIAANT Sandrine, PESQUÉ Christelle, SARRAUTE Franck
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Absent	
23	23	23	Absente représentée	Mme BERNARDI Jessica a donné procuration à Mme PESQUÉ Christelle
Date de convocation : 18 avril 2023			Secrétaire de séance	Mme Karine DELPUECH

**N° 2023D- 47DE : EDUCATION - Tarifs séjour été 2023 ECO VERT**

**RAPPORT**

**Rapporteur : Christelle PESQUE**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Vu l'avis favorable de la commission Education Intergénération du 06 avril 2023,**

Christelle PESQUE, adjointe en charge de l'éducation et de l'intergénération, présente au Conseil Municipal le projet de séjour Eco Vert du 7 au 11 août 2023 organisé par l'ALSH et l'Espace Jeunes. Elle informe l'assemblée qu'il convient de délibérer sur le projet de tarification suivant :

QF	Prix de revient	Aide de la commune	Reste à charge famille	Tarif facturation
QF < 357	213,51 €	63,51 €	15%	22,50 €
357,01 à 449	213,51 €	63,51 €	20%	30,00 €
449,01 à 621	213,51 €	63,51 €	30%	45,00 €
621,01 à 794	213,51 €	63,51 €	42%	63,00 €
794,01 à 820	213,51 €	63,51 €	55%	82,50 €
820,01 à 905	213,51 €	63,51 €	70%	105,00 €
905,01 à 1200	213,51 €	93,51 €	80%	120,00 €
1200,01 à 1500	213,51 €	78,51 €	90%	135,00 €
1500,01 et +	213,51 €	63,51 €	100%	150,00 €

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**VOTE** les tarifs du séjour Eco Vert du 7 au 11 août 2023 organisé par l'ALSH et l'Espace Jeunes tel que présentés ci-après :

QF	Prix de revient	Aide de la commune	Reste à charge famille	Tarif facturation
QF < 357	213,51 €	63,51 €	15%	22,50 €
357,01 à 449	213,51 €	63,51 €	20%	30,00 €
449,01 à 621	213,51 €	63,51 €	30%	45,00 €
621,01 à 794	213,51 €	63,51 €	42%	63,00 €
794,01 à 820	213,51 €	63,51 €	55%	82,50 €
820,01 à 905	213,51 €	63,51 €	70%	105,00 €
905,01 à 1200	213,51 €	93,51 €	80%	120,00 €
1200,01 à 1500	213,51 €	78,51 €	90%	135,00 €
1500,01 et +	213,51 €	63,51 €	100%	150,00 €

La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Acte rendu exécutoire**  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Pour copie conforme,  
Saint Geours de Maremne,  
Le 24 avril 2023,  
Le Maire,  
**Mathieu DIRIBERRY**

